

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

# Initiative Dynamique

Catégorie d'actions : Initiative Dynamique Capitalisation EUR (ISIN : FR0000436610)

Ce FIA est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Fonds d'investissement à vocation générale - FIA soumis au droit français

## Objectif et politique d'investissement

### Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPC est la recherche de performance corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion.

### Politique d'investissement

L'OPC est activement géré afin de capturer les opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés actions et obligataires. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'OPC peut, par le recours aux instruments dérivés échanger la performance des actions et obligations détenues contre une performance liée à celle des marchés monétaire ou obligataire.

L'OPC investit au minimum à hauteur de 75 % de son actif en actions de la zone euro et autres titres éligibles au PEA et peut investir jusqu'à 100% de son actif en actions internationales assorties ou non de droits de vote, de toute capitalisation, de tout secteur économique. Il répond également aux critères fiscaux d'éligibilité (DSK/PEA).

L'OPC investit jusqu'à 25% de son actif en obligations et titres de créance négociables (y compris en instruments de titrisation), à taux fixes/variables et/ou indexés à l'inflation et/ou convertibles, libellés en euros ou en devises. L'OPC sélectionne des actifs dont la notation à la date de leur acquisition, est principalement comprise entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalente chez toute autre agence de notation).

L'OPC a une fourchette de sensibilité comprise entre - 5 et + 10 : en cas de variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPC pourra augmenter jusqu'à 5% et diminuer jusqu'à 10%.

L'OPC peut également détenir jusqu'à 50% de son actif de parts ou actions d'OPCVM français ou européens, quelle que soit leur classification.

Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPC, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPC peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite est le suivant : 42 % de l'indice MSCI EMU, à 28 % de l'indice MSCI World ex EMU (EUR) Hedged EUR, à 25,5 % de l'indice FTSE EuroBIG 7 - 10 ans et à 4, 5 % de l'indice FTSE WGBI ex EURO Hedged Euro.

L'indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, établi par MSCI Inc., est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'indice MSCI World ex EMU libellé en euros, dividendes nets réinvestis, établi par MSCI Inc., est représentatif de grandes et moyennes capitalisations boursières mondiales hors zone Euro avec une couverture de change en Euro. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'indice FTSE (« FooTsie ») Euro Broad Investment Grade (EuroBIG) 7-10 ans, coupons nets réinvestis, établi par London Stock Exchange Group plc, reflète la typologie réelle des émetteurs du marché obligataire de la zone Euro. Cet indice s'intéresse aux obligations de maturité moyenne (7 à 10 ans).

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site : [www.yieldbook.com](http://www.yieldbook.com)

L'indice FTSE World Government Bond Index ex Euro, coupons réinvestis, établi par London Stock Exchange Group plc, est représentatif des emprunts obligataires d'Etats répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site : [www.yieldbook.com](http://www.yieldbook.com)

La gestion de l'OPC n'étant pas indicielle, la performance du FIA pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

### Devise de l'OPC

Devise de référence de l'OPC : Euro

### Durée de placement recommandée

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

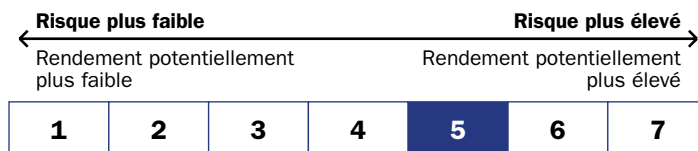
### Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachat et d'échange entre les parts C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPC est calculée sur une base quotidienne.

Minimum de souscription initiale: 160 000 Euros

## Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Pourquoi le FIA est-il dans cette catégorie ?

Le FIA n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque du FIA est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

### Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du FIA, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FIA.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FIA puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FIA et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.



## MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

## Initiative Dynamique

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

## Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
----------------	-------

Frais de sortie	Aucun
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

## Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.93%
----------------	-------

## Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

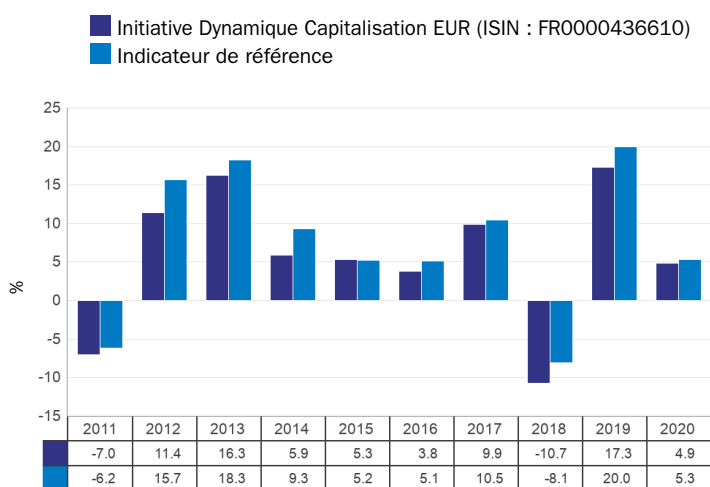
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

Le FIA a été créé le 03/05/1998.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du FIA à chaque fin d'année.

## Informations pratiques

## Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

## Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant ce FIA, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

## Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

## Fiscalité :

Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel.

## Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. Le FIA n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.

## Informations spécifiques :

Dans la limite des Sommes Distribuables réalisées et sur décision de la Société de Gestion, le FIA visera à distribuer aux porteurs de parts un dividende annuel de l'ordre de 1%. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que le résultat constaté peut être la contrepartie de moins-value entraînant ainsi une diminution de l'actif du FIA.

